

Acquisition foncière : M. et Mme Cochet / commune de Pacé

Le rapporteur,

☞ informe le conseil municipal que, le circuit de randonnée de la Foucherais traverse actuellement une exploitation au lieu-dit « Le Bas Laval », emprunte une voie privée et un tronçon de la VC112 (route de la Chapelle des Fougeretz).

Ce passage, au milieu d'une exploitation agricole, entraîne des problèmes entre les promeneurs et l'exploitant (passage de bétail, agression par les chiens, etc.).

Afin de les pallier, la commune a proposé un itinéraire de substitution, approuvé par les propriétaires concernés, contournant le lieu-dit « le Bas Laval » par le nord et en créant un cheminement sécurisé le long de la VC112.

La commune se propose de céder la portion du chemin rural traversant l'exploitation, ainsi désaffectée, à M. et Mme Guihard.

☞ propose au conseil municipal, dans le cadre du projet de contournement de ce lieu-dit, d'acquérir, auprès de M. et Mme Cochet, une portion de terrain de 158 m², issue de la parcelle cadastrée D82, au prix de 0,53 € le m².

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable, voirie, transport et bâtiments », lors de sa réunion du 24 novembre 2010 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

d'acquérir, auprès de M. et Mme Cochet, une portion de terrain de 158 m², issue de la parcelle cadastrée D82, au prix de 0,53 € le m² ;

DÉSIGNE :

l'office notarial de Pacé pour établir l'acte à intervenir. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité